

CAHIER DES CHARGES

**COUPE REGIONALE ENDURO 2026
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**



Ce cahier des charges s'applique à chaque épreuve de la Coupe Régionale et du Championnat Régional Enduro Auvergne-Rhône-Alpes 2026. En organisant une épreuve de ce circuit, vous vous engagez à respecter chaque point du présent cahier des charges.

PREAMBULE

Le présent cahier des charges a été édité par le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme. Il s'applique à l'ensemble des épreuves de la Coupe Régionale et du Championnat Régional. Celui-ci a pour objectif de préciser les règles de base afin d'assurer le bon déroulement des compétitions, le respect des valeurs de circuit et des épreuves qui le constituent, la sécurité et le plaisir des participants, l'équité sportive et la préservation de l'environnement.

DEFINITION

L'Enduro est une discipline en plein développement notamment auprès des jeunes. Cette discipline propose aux concurrents un parcours composé au minimum de 4 spéciales chronométrées différentes, à profil majoritairement descendant reliées entre elles par des liaisons non chronométrées (réalisables en VTT, voire quelques fois en remontées mécaniques ou en navettes ou avec autres moyens de transport, ex : remorques, camions, cars,...).

Cette discipline est une spécificité du VTT qui favorise le plaisir, la convivialité, la découverte de la nature et du territoire, et l'autonomie.

Le compétiteur déclaré « vainqueur » sera celui qui a réalisé l'intégralité du parcours en effectuant l'ensemble des spéciales chronométrées en un minimum de temps (le temps des spéciales étant cumulé). En cas d'égalité, le vainqueur sera le coureur ayant effectué la dernière spéciale en un minimum de temps.

1. COUPE REGIONALE AUVERGNE RHONE-ALPES ENDURO VTT

Ces épreuves sont des compétitions de VTT Enduro en individuel. Ces manches seront supports de la Coupe Régionale Auvergne-Rhône-Alpes d'Enduro VTT.

Les épreuves permettront aux participants d'évoluer sur des parcours complets alliant technique et physique. Les parcours sont majoritairement composés de parties descendantes et comprennent ponctuellement des parties de pédalage.

Tout compétiteur prenant part à cette compétition est censé connaître le règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

La Coupe Régionale Enduro Auvergne-Rhône-Alpes regroupe plusieurs épreuves spécialement adaptées sur l'ensemble de son territoire. Elles sont ouvertes aux licenciés ou aux non licenciés via la prise d'un Pass Découverte ou d'une assurance pratiquants occasionnels prise par l'organisation. Accessible à partir de la catégorie U17 (15 ans).

Toutes les informations qui sont citées ci-dessous sont à titre d'information et pourront être modifiées.

Le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme est le coordinateur général de la Coupé Régionale Auvergne-Rhône-Alpes Enduro VTT, en lien avec la Commission Enduro VTT.

Seules les associations affiliées à la Fédération Française de Cyclisme peuvent prétendre à l'organisation d'une épreuve Enduro Régionale. Dans le cas contraire, elles peuvent faire appel à un club support affilié à la FFC.

Les inscriptions et le paiement se font en ligne sur une plateforme d'inscription dédiée www.sportnconnect.com. Néanmoins, l'inscription sur place peut être possible en fonction de la volonté des organisateurs.

Programme général des épreuves (cf. règlement Auvergne-Rhône-Alpes).

Compétition sur une ou deux journées : La première journée pour la reconnaissance des spéciales avec ou sans prologue en fin de journée, pour définir la start liste du lendemain. La deuxième journée pour la compétition. Certaines épreuves peuvent se faire sur une seule journée à vue sans reconnaissance des spéciales.

2. LOCAUX ET LIEUX DE L'EVENEMENT

Le Site d'accueil doit être propre et adapté à l'accueil de l'évènement. Il doit notamment comporter :

- Un espace couvert d'accueil et d'inscription suffisamment grand pour l'accueil des participants, avec une annexe permettant au staff de se réunir.
- Un espace couvert pour le PC Course et le staff technique
- Un espace couvert pour le PC Chrono
- Un espace couvert de premier secours à proximité de la zone de vie si pas fournit par le prestataire secours
- Un panneau d'affichage abrité, large et espacé pour la communication et l'affichage aux concurrents
- 1 ou des parkings pouvant accueillir l'ensemble des voitures des participants et proche de la zone d'accueil principale.
- Proposer et répertorier des zones d'accueil pour camping et camping-car
- Des sanitaires et W.C à proximité
- Un ou des points d'eau avec au moins une dizaine de tuyaux avec une pression correcte
- Dans le cadre d'un repas ou apéro organisé la veille de l'épreuve, un espace d'accueil couvert doit être prévu.

3. PARCOURS

4.1 Caractéristique des parcours

Les parcours adopteront un profil spécifique (80 à 90 % de descentes / 10 à 20 % de sections physiques ou montantes). Chacune des manches s'organise généralement de la façon suivante : une « spéciale dite urbaine », de type short track, le samedi en fin de journée, à faire au minimum une fois (cette spéciale n'est pas obligatoire et ne compte pas pour le classement mais permet d'établir la start liste du dimanche) et un nombre défini de spéciales descendantes le dimanche avec des liaisons. Le nombre de spéciales peut varier de 4 à 6 en fonction de la longueur et de la difficulté technique et physique.

Durée de spéciale minimum conseillée : 3 mn.

Durée de temps minimum cumulé conseillé de toutes les spéciales pour le vainqueur du classement général : 15 mn

Tous les parcours seront proposés par l'organisateur local et devront être validés par un référent technique du Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme.

Les tracés des épreuves Enduro sont conçus avec pour objectifs :

Mise à jour le : 30 janvier 2026

- Procurer du plaisir aux pilotes,
- Favoriser les sentiers dits « naturels », ludiques et techniques sans engagement important,
- Faire découvrir des beaux spots de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Favoriser et récompenser la polyvalence des pilotes

4.2 Balisage des parcours

Le balisage des parcours devra commencer quelques jours avant le début de l'épreuve et devra se terminer au plus tard la veille des reconnaissances de l'épreuve. Celui-ci sera matérialisé avec de la rubalise de manière à former des portes ou des couloirs, permettant ainsi de canaliser les participants sur certains passages afin d'éviter toutes coupes possibles. Pour ce faire, il faut compter environ dix kilomètres de rubalise.

L'organisateur local s'engage à fournir ce travail à une équipe de bénévoles suffisante (environ 6 à 8 personnes), les moyens logistiques nécessaires, des piquets (idéalement type piquet clôture ou jalon de piste ski mais selon la nature du terrain d'autres types de piquets, à valider avec le référent technique, pourront convenir), masses, baramine et tout autre matériel jugé utile.

Les zones de départ et d'arrivée devront être matérialisées, dans la mesure du possible, par de la rubalise.

Le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes fournira un « kit organisateur » comprenant des panneaux de balisage pour les spéciales, les liaisons et les départs/arrivées. Il mettra également à disposition des piquets (type vache) pour le balisage.

Le balisage sera validé par le coordinateur régional Enduro, Emmanuel HENRY ou un référent désigné par celui-ci.

Les liaisons font partie intégrante du concept de l'Enduro, elles assurent le respect physique. Les liaisons ne sont pas chronométrées. Elles se font sur des routes, pistes, sentiers ou avec l'aide de remontées mécaniques.

Les liaisons doivent être balisées avec des panneaux mis à disposition par le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme permettant aux pratiquants de rejoindre la spéciale suivante.

4.3 Reconnaissance

Des reconnaissances devront être mises en place la veille de l'épreuve, avec une limitation du nombre de passage par pilote : 1 passage en reconnaissance autorisé pour chaque spéciale. L'organisateur devra mettre en place un contrôle avec un bénévole dès le matin au départ de chaque spéciale afin de noter le passage des pilotes. Le marquage se fera soit sur liste des inscrits ou la start liste soit directement sur la plaque de cadre avec des marqueurs d'une couleur différente pour chaque spéciale.

Le but de ces reconnaissances est d'attirer l'attention des concurrents sur les spécificités et les difficultés technique du parcours.

4. POSTES RADIOS

Un nombre suffisant de poste « talkie-walkie » devra couvrir les communications sur l'ensemble du parcours entre :

- Le staff FFC du Comité Régional (direction de course, technicien,...)

- L'ensemble de l'équipe de chronométrage
- L'ensemble des secours
- Les arbitres, généralement deux personnes
- Les référents des spéciales
- Idéalement, l'ensemble des signaleurs
- PC Course fixe

L'organisateur local devra mettre en place une équipe compétente qui assurera la gestion de l'épreuve tout au long du week-end. Il faudra notamment un ou des responsable(s) de spéciale(s) accompagné d'une équipe de signaleurs qui seront disséminés aux endroits stratégiques des tracés des spéciales (croisement, passage délicats ou dangereux,...).

5. GESTION DE L'ÉPREUVE

L'organisateur local devra mettre en place une équipe compétente qui assurera la gestion de l'épreuve tout au long du week-end.

Il faudra notamment un ou des responsable(s) de spéciale(s) accompagné d'une équipe de signaleurs qui seront disséminés aux endroits stratégiques des tracés des spéciales (croisement, passage délicats ou dangereux,...).

Il faudra également un responsable local qui aura pour missions de gérer de tous les bénévoles.

La direction de course sera assurée par le référent technique du Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme et assurera la coordination des responsables de spéciale(s), des signaleurs, des services de sécurité et de secours.

Les signaleurs

Le rôle des signaleurs est de veiller à la sécurité des pilotes. Ils veillent également à ce que les pilotes respectent le parcours. En cas de sortie de route d'un concurrent, le signaleur doit remettre le balisage en place.

En cas de chute grave avec un blessé, le signaleur doit appeler le référent de la spéciale ou le directeur de course afin de déclencher le secours nécessaire et stopper la course.

- Sécuriser le périmètre.
- Mettre en sécurité le pilote blessé si celui-ci est conscient et peut se mettre debout.
- Stopper l'évolution des pilotes arrivant de l'amont de la spéciale.

Lors de l'épreuve, tous les signaleurs doivent être porteur :

- D'un moyen de communication : radio ou téléphone
- D'un sifflet
- D'une longueur d'environ 50 mètres de rubalise

Durant chaque épreuve, nous avons toujours deux spéciales ouvertes en même temps. L'organisateur s'engage alors à disposer d'un minimum de signaleurs pour chaque spéciale ouverte afin d'être positionné sur les points stratégiques : difficulté technique, croisement,... Cela va dépendre de la longueur de la spéciale et de la technicité du parcours. En général, il faut au minimum 12 signaleurs par spéciale.

6. SECURITE & SECOURS

L'organisateur local devra mettre en place un service de sécurité et de secours cohérent par rapport aux parcours, aux accès possibles, ...

L'organisation suivante est préconisée : au moins 1 binôme de secouriste par spéciale « active » (2 spéciales chronométrées peuvent avoir lieu en même temps) selon la nature du terrain et la longueur des tracés + un poste de secours fixe sur le parcours (au paddock ou sur un autre endroit stratégique du parcours). Une autre équipe mobile (idéalement en moto, 4x4 ou quad) prête à intervenir peut-être un plus suivant l'importance, le lieu et la configuration de la manifestation. La présence d'un médecin mobile est souhaitée.

Idéalement, nous conseillons la mise en place de binôme en bonne condition physique, de type pisteurs secouriste, guide de montagne, moniteur VTT, et étant véhiculé en VTT, pour un déplacement plus rapide et efficace. Les autres personnes doivent bénéficier d'un équipement de transport adapté au tout terrain.

NB : il est préférable que le service de secours choisi soit aguerri aux interventions en terrain difficile...

7. CHRONOMETRAGE

L'organisateur de l'épreuve s'engage à prendre le prestataire « **Yaka Chrono** » référencé par le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Il ne sera utilisé que les systèmes de chronométrage avec puces passives ou active ou transpondeur. Il devra avoir au moins deux systèmes de départ et d'arrivée pour permettre le chronométrage de deux spéciales en même temps. Les départs et les arrivées seront équipés de cellules pour déclencher le chronométrage de façon autonome. Celui-ci devra permettre d'éditer un classement général provisoire qui pourra être mis à disposition des participants au cours de la journée. De plus, le système de chronométrage devra permettre à plusieurs concurrents de pouvoir partir ensemble, par petit groupe de 2 participants maximums.

Le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes transmettra à l'organisateur et au chronométrage la liste des engagés à jour mentionnant impérativement le numéro de licence FFC des participants ainsi que les logos devant figurés sur la liste des résultats, et la start list établie sur la base du Classement Général en cours.

Le Chronométrateur de l'épreuve devra fournir au Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme le classement général de la Coupe Régionale (scratch et catégories) actualisé après l'épreuve réalisée. Pour ce faire, le Comité Régional s'engage à fournir le classement général (scratch et catégorie) et la grille d'attribution de point avant l'épreuve.

L'organisateur local devra mettre à disposition les moyens nécessaires pour pouvoir assurer le transfert des équipes de chronométrage entre spéciale (généralement 2 équipes).

8. DROITS FEDERAUX

Inscription de l'épreuve

L'organisateur versera au Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes FFC un montant de 950 € de ticket d'entrée à la Coupe Régionale ou au Championnat Régional Enduro VTT Auvergne-Rhône-Alpes comprenant :

- Droits d'organisation FFC et Assurance
- Communication pour une mise en avant de l'évènement
- Mise à disposition de panneaux spécifiques
- Mise à disposition de 5 km de rubalise FFC Auvergne-Rhône-Alpes

Part fédérale sur les engagements

Pour 2026, le tarif d'engagement est fixé à 50 € maximum pour les Hommes à partir de U19 et 40 € maximum pour les Femmes et U17 Homme.

L'organisateur devra verser une part fédérale sur les engagements : 7€ (U17 H et Femmes) et 7.7 € (à partir de U19 H).

Indemnités dues aux officiels de course

Le nombre d'officiels de course désigné par le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes FFC sera généralement de deux arbitres. Ces officiels seront indemnisés (50 € de vacation + frais de déplacement depuis leurs domiciles) et pris en charge (restauration et hébergement).

Prestation Technique

Afin de faciliter l'organisation locale d'une épreuve Enduro, le Comité Régional a mis en place un « Pack Enduro » comprenant :

- Conseil et Validation des spéciales
- Timing de l'épreuve + emplacement des bénévoles
- Coordination de la pose du balisage (3 jours)
- Direction de course (1 journée)
- Frais de déplacement inclus
- Mise à disposition de deux techniciens pour l'épreuve

Le tarif de ce « Pack Enduro » est de 2500 € HT.

Ces prestations seront soumises à un devis et facturation en fonction de l'épreuve et de la durée nécessaire. Ces prestations peuvent également être mutualisées s'il y a une organisation d'une épreuve Enduro Kid en même temps.

9. CLASSEMENTS & RECOMPENSES

Chaque catégorie présente sera récompensée, jusqu'au troisième, au cours des remises des prix.

Pour les manches, l'organisateur est libre de choisir ses récompenses qu'il pourra attribuer et d'établir en plus un classement scratch homme et femme de l'épreuve.

Pour le Championnat Régional, le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes fournira à l'organisateur les maillots et les médailles de chaque catégorie, uniquement pour les licenciés au sein de la Région. L'organisateur devra effectuer en plus une remise des prix comme une manche classique.

Sur la manche finale, le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes fournira les trophées pour récompenser toutes les catégories jusqu'au troisième pour le Classement Général de la Coupe Régionale.

L'organisateur local devra, si possible, fournir à tous les participants des cadeaux de bienvenus (produits locaux, tee-shirt de l'épreuve,...). Une plaque de cadre devra également être fournie à chaque concurrent.

10. COMMUNICATION

La communication générale de la Coupe Régionale Auvergne-Rhône-Alpes Enduro VTT sera gérée par le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes et son prestataire.

Mise à jour le : 30 janvier 2026

L'organisateur s'engage à fournir à la Commission Enduro et au référent tous les éléments nécessaires à la communication de son évènement : programme de l'épreuve, spéciales (km, dénivelé,...), affiche, logos,...

Ces informations et supports seront utilisés pour alimenter le Site Web Enduro ainsi que les réseaux sociaux.

La communication globale auprès de la presse et au travers de tous types de supports (flyers, affiches,...) sera gérée par l'organisateur local.

11. LA CHARTE DE L'ORGANISATEUR

- 1 - Mettre en place un parcours adapté et sécurisé
- 2 - Prendre les précautions nécessaires pour que son évènement s'inscrive dans une logique de respect de l'environnement (ne pas couper d'arbres, barrer les coupes, sensibiliser les participants, ramasser les débris oubliés par les concurrents,...)
- 3 - Utiliser un balisage temporaire
- 4 - Débaliser le parcours dès la fin de l'épreuve
- 5 - Remettre en état les portions détériorées
- 6 - Faire jouer l'alternance de sentiers d'années en années

12. AUTRES POINTS

En complément des points ci-dessus, l'organisateur devra également penser aux points ci-dessous :

- Des véhicules adaptés pour pouvoir se déplacer et transporter du matériel durant la pose du balisage ou de la compétition.
- Pour les épreuves se déroulant en station de ski, mise à disposition du staff et des coureurs des forfaits pour les remontées mécaniques.
- Une équipe technique pour la mise en place du tracé et du balisage qui sera coordonnée par le staff technique du Comité Régional.
- Personnel pour la préparation et la distribution de plaques pilotes au niveau de l'inscription.
- Du personnel pour véhiculer.
- Ravitaillements sur le parcours et sur le site.
- Sonorisation et animation du site.
- Parking suffisant pour pouvoir accueillir paddock pilotes et parking pilotes/visiteurs.
- Poste de lavage haute pression à proximité.
- Prise en charge des hébergements et restauration pour le Staff FFC et prestataires.
- Prise en charge des repas signaleurs.

13. ANIMATIONS & SOIREE

L'organisateur local pourra mettre en place un moment convivial dans le week-end à destination des compétiteurs (soirée festive, BBQ d'après course, animation, concert,...)

De plus, l'organisateur a la possibilité de mettre en place toutes animations qui pourrait venir dynamiser le village départ pour les accompagnateurs et les visiteurs.